



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

Av. Tombalbaye. (coin Kasa-Vubu)  
Kinshasa / Gombe

Tél. : 23.190  
B. P. 11.150 Kinshasa

16059

Projet DP/ZAI/85/011  
-----

INITIATION PRATIQUE A L'UTILISATION DE LA MICRO-INFORMATIQUE  
-----

STAGES ORGANISES AU DEPARTEMENT DU PORTEFEUILLE  
-----

DU 15.5.1986 AU 31.12.1986  
-----

RAPPORT FINAL

Kinshasa, le 20.01.1987

474

RAPPORT FINAL RELATIF AU STAGE D'INFORMATISATION A LA MICRO-  
-----  
INFORMATIQUE PROFESSIONNELLE PROJET DP/ZAI/85/011  
-----

Conformément à l'article 2.10 du contrat de service n° 86/36 et à l'avenant n° 1 entre l'ONUDI et notre société, COMPUTER SERVICE sprl (Kinshasa-Zaire), nous avons réalisé le rapport final portant sur le stage d'initiation pratique à la micro-Informatique professionnelle .

Matériel et logiciels:  
-----

Le matériel de démonstration se composait de 5 ordinateurs IBM PC, dont deux IBM PC AT, un IBM PC XT et des IBM PC G.

Sept logiciels ont été mis à disposition: traitement de texte, comptabilité générale suivant le plan comptable général zairois, facturation zairianisée, gestion de stocks zairianisée, paye zairianisée, gestion de base des données et tableur .

Nous avons installé le 15 mai 1986 le matériel dans un local mis à notre disposition au Département du portefeuille et qui a été aménagé en équipement électrique adéquat par nos soins.

Les répétitions et les tests ont été réalisés entre le 16 et le 28 mai 1986 .

Le programme de formation a démarré le jeudi 29 mai 1986 et s' est poursuivi jusqu' au 30 décembre 1986 .

En conclusion, les tableaux qui suivent montreront que le stage a permis à 107 cadres supérieurs et moyens de 22 entreprises publiques de s' initier aux applications professionnelles micro-informatiques sur matériel Micro Haut de Gamme IBM .

TABLEAU RECAPITULATIF DU STAGE

- \* Nombre de séances de travail : 59 entre le 15 mai et le 30 déc 1986
- \* Organisation des séances : 2 jours par séance
- \* Nombre d'heures de cours : 7 heures par jour
- \* Horaire des cours : 08:30 - 12:30  
Break  
13:00 - 16:00
- \* Nombre total d'heures des  
cours pour la période : 399 heures de cours
- \* Nombre total de participants : 250
- \* Nombre total de stagiaires  
différents : 107
- \* Nombre d'entreprises  
publiques : 22

DETAIL DES SEANCES D'INITIATION ET STAGIAIRES

---

Mois de MAI 1986

---

Stage N°	Dates	Logiciel présenté	Noms de Part.	*Entrep. Publiques
3	29 et 30	Traitement de texte	A. Gielen Tshibangu M.	Intendance G. Intendance G.

Mois de JUIN 1986

---

Stage N°	Dates	Logiciel présenté	Noms de Part.	Entrep. Publiques
4	02 et 03	Comptabilité Gén. Comptabilité Gén.	P. de Brouwer Kakisinji Zola Ndonga Ntambo Bosango	Intendance G. R.V.A. I.Z.C.N. Scibe-Zaire
5	05 et 06	Facturations	P. de Brouwer Lubeka Pedalu Boulou Kianga Mukadi Kalondji	Intendance G. R.V.A. R.V.F. R.V.F.
6	09 et 10	Gestion de Stocks	P. de Brouwer Masueka Thambu Panzu Kiansa Sividia Yamba Mukoko Toma	Intendance G. Intendance G. R.V.A. I.Z.C.N. Scibe-Zaire
7	12 et 13	Paye	P. de Brouwer Mbele Ngimbi Vuyai Baya Kasomba Yoyo Makela Mansomi Mbiele Mbako	Intendance G. Intendance G. R.V.A. R.V.A. I.Z.C.N. I.G.E.S.U.
8	16 et 17	Gestion de base des données	Kumbu Semo Tshimpaka Mpiana Tshangu Mbonda Bashige Bali Tshibangu	Intendance G. Intendance G. Intendance G. I.Z.C.N. IG.E.S.E.
9	19 et 20	Tableur	Kijalamoto Mazisano Baru Makiesa Mashiya Monzaba Nghi Tshango Kambi	Intendance G. R.V.A. O.N.L. C.S.C.O. C.S.C.O.
10	23 et 24	Traitement de texte	Tshanga Ndonda Unyai Baga Kasongo Wawa Yuma Darabu Wane	Intendance G. R.V.A. I.Z.C.N. U.N.L. R.V.F.
11	26 et 27	Comptabilité Gén.	Kijalamoto Kakesa Mashiya Mongaba Tshongo Kambi Wane	Intendance G. O.N.L. C.S.C.O. C.S.C.O. R.V.F.

Mois de JUILLET 1986

-----

Stage N°	Dates	Logiciel présenté	Noms de Part.	Entrep. Publiques
12	03 et 04	Facturation	Kijalamoto Wabenga Luniangu Mpidi	Intendance G. I.J.Z.E.Z. I.J.Z.B.Z.
13	07 et 08	Gestion des Stocks	Kijalamoto Tshimpaka Mpiana Kadima Wabenga Luniangu Mpidi	Intendance G. Intendance G. R.V.A. I.J.Z.B.Z. I.J.Z.B.Z.
14	10 et 11	Paye	Kongolo Mwamba Atitungu Enkula Yuma Barabu Mupepe Ah Yongo Ngoma Bazambe	R.V.A. O.N.L. O.N.L. Scibe-Zaire R.V.F.
15	14 et 15	Gestion de Base des données	M. Verschure Mossoyo Kongolo Mwamba Unyai Baga Kimba	Intendance G. Intendance G. R.V.A. R.V.A. R.V.F.
16	17 et 18	Tableur	Tshiello Solombo Boulou Kaimbo	R.V.F. R.V.F. R.V.F. IG.E.S.U.
17	21 et 22	Traitement de texte	Masueka Tshambu Mosongo Monzongo Manyamala Wabenga K.	IG.E.S.U. IG.E.S.U. R.V.F. I.J.Z.B.Z.
18	24 et 25	Comptabilité Gén.	Wabenga Luniangu Kibilu Mbangu	I.J.Z.B.Z. I.J.Z.B.Z. A.Z.A.P.
19	28 et 29	Facturation	Masueka Thambu Mukalay Banze Kanibongo	IG.E.S.U. O.P.E.Z. O.P.E.Z.

Mois de AOUT 1986  
-----

Stage N°	Dates	Logiciel présenté	Noms de Part.	Entrep. Publiques
20	ANNULE			
21	04 et 05	Paye	Nyembo Mandiagmbudi Mongaba Nghi Djona	R.V.F. C.S.C.O. C.S.C.O. O.R.
22	07 et 06	Gestion de Base des données	Yoka Kekenga Mangapa Kongi Djona Liyeli Bakuteka	A.Z.A.P. C.S.N. O.R. I.Z.A.M. D.P.F.
23	11 et 12	Tableur	Liyeli Bakuteka Djona Mbele Ngimbi Kumba Mbumba	I.Z.A.M. D.P.F. O.R. EG.E.S.U. R.V.F.
24	14 et 15	Traitement de texte	Liyeli Bakuteka Djona Mandiangu Mampuya	I.Z.A.M. D.P.F. O.R. R.V.F. R.V.F.
25	18 et 19	Comptabilité Gén.	Swimbu Zola Zakiyendila Makwati Kib. Kalungila Mvk. Loka Edinga Mutiya Lumana Nangu	R.V.A. R.V.A. R.V.A. R.V.A. R.V.A. R.V.F. R.V.F. R.V.F.
26	21 et 22	Facturation	Liyeli Bakuteka Vangu	I.Z.A.M. D.P.F. R.V.F.
27	25 et 26	Gestion des Stocks	Lutahe Sase Nsimba Liyeli Bakuteka Mwaka Mbutuku	C.N.S. R.V.F. I.Z.A.M. D.P.F. D.P.F. Co on-Zaire
28	28 et 29	Paye	Kamangapo Mbele Ngimbi Bayina Solomo Pembele	C.N.S. IG.E.S.U. R.V.F. R.V.F. R.V.F.



Mois de SEPTEMBRE 1986

---

Stage N°	Dates	Logiciel présenté	Noms de Part.	Entrep. Publiques
29	01 et 02	Gestion de Base des données	Mbaki Sita Mabi Mukendi Tshibangu Kukonzo	O.R. O.R. O.R. O.R. I.G.E.S.U. I.NE.RA.
30	04 et 05	Tableur	Kukonzo Alula Mwaka Lutahe Mangapa	I.NE.RA. D.P.F. D.P.F. C.N.S. C.N.S.
31	08 et 09	Traitement de texte	Sita Mabi Mbaki Kukonzo Alula	O.R. O.R. O.R. I.NE.RA. D.P.F.
32	11 et 12	Comptabilité Gén.	Kukonzo Alula Buigkiala Liyeli Bakuteka Fayete	I.NE.RA. D.P.F. I.N.S.S. I.Z.A.M. D.P.F. I.Z.A.M.
33	15 et 16	Facturation	Kukonzo Alula Kamagapo Lutahe Mangapa	I.NE.RA. D.P.F. C.N.S. C.N.S. C.N.S.
34	18 et 19	Gestion de Stocks	Kukonzo Kamagapo Mangapa Baka Kebunia	I.NE.RA. C.N.S. C.N.S. R.V.F. O.ZA.CAF.
35	22 et 23	Paye	Kukonzo Alula Liyeli Lutahe Mangapo	I.NE.RA. D.P.F. I.Z.A.M. C.N.S. C.N.S.
36	25 et 26	Gestion de Base des données	Alula Lutahe Mwaka Ngungu Mbaki Sita	D.P.F. C.N.S. D.P.F. R.V.F. O.R. O.R.

37

29 et 30 Tableur

Semwawio  
Mayele  
Katshova  
Carballal  
Makuwa

R.V.F.  
R.V.F.  
R.V.F.  
U.NA.ZA.

Mois de OCTOBRE 1986

-----

Stage N°	Dates	Logiciel présenté	Noms de Part.	Entrep. Publiques
-----	-----	-----	-----	-----
38	02 et 03	Traitement de texte	Kapela Mbutuka Kamagaje Lutahe Mangapo Mwaka	C.S.C.O. C.S.C.O. C.N.S. C.N.S. C.N.S. D.P.F.
39	06 et 07	Comptabilité Gén.	Kapela Kamagajo Lutahe Mangapa Mwaka	C.S.C.O. C.N.S. C.N.S. C.N.S. D.P.F.
40	09 et 10	Facturation	Kapela Mwaka Ruhanga Maludama Lumumba Mbodi	C.S.C.O. D.P.F. D.P.F. R.V.F. I.NE.RA. O.ZA.CAF.
41	ANNULE			
42	16 et 17	Paye	Kapela Ruhanga Lumumba Banzulua Botomoito Abonzole	C.S.C.O. D.P.F. I.NE.RA. O.ZA.CAF. O.ZA.CAF. O.ZA.CAF.
43	20 et 21	Gestion de Base des données	Kapela Lumumba Carballal Katanga Kamagajo	C.S.C.O. I.NE.RA. U.NA.ZA. GE.CA.MINES C.N.S.
44	23 et 24	Tableur	Kapela Lumumba Katanga	C.S.C.O. I.NE.RA. GE.CA.MINES
45	30 et 31	Traitement de texte	Lumumba Carballal Ruhanga	I.NE.RA U.NA.ZA. D.P.F.

Mois de NOVEMBRE 1986

-----

Stage N°	Dates	Logiciel présenté	Noms de Part.	Entrep. Publiques
46	03 et 04	Comptabilité Gén.	Sebudandi Koutoma Luyindula Kumele Kifaya Bululu N'kengu	R.V.A. R.V.A. R.V.A. D.P.F. P.N.U.D. R.V.F. S.P.I.Z.
47	06 et 07	Facturation	Makuwa Chilond Bokelo Mukwati Kalungula Kisenge N'kengu	O.ZA.CAF. O.ZA.CAF. R.V.A. R.V.A. R.V.A. R.V.A. S.P.I.Z.
48	10 et 11	Gestion des Stocks	Kebunia Kimele Ruhanga Mbenza Malueka Soba N'kengu	O.ZA.CAF. D.P.F. D.P.F. R.V.A. R.V.F. R.V.F. S.P.I.Z.
49	13 et 14	Paye	Sebudandi Koutoma Luyindula Kimele Ngongo Luyindamo N'kengu Yuma Omari	R.V.A. R.V.A. R.V.A. D.P.F. R.V.A. R.V.F. S.P.I.Z. D.P.F.
50	20 et 21	Gestion de Base des données	Kibolo N'kengu Kimele Yuma Omari	R.V.F. S.P.I.Z. D.P.F. D.P.F.
51	27 et 28	Tableur	Mubiala Munkango Kimele Yuma Omari	R.V.F. R.V.F. D.P.F. D.P.F.

Mois de DECEMBRE 1986

-----

Stage N°	Dates	Logiciel présenté	Noms de Part.	Entrep. Publiques
-----	-----	-----	-----	-----
52	01 et 02	Traitement de texte	Yuma Omari Waka	D.P.F. D.P.F.
53	04 et 05	Comptabilité Gén.	Ruhanga Yuma Omari Lumumba Jampola Kazadi	D.P.F. D.P.F. I.NE.RA. R.V.F. I.Z.C.N.
54	08 et 09	Facturation	Kimele Makuati Bokelo Yuma Omari	D.P.F. R.V.A. R.V.A. D.P.F.
55	11 et 12	Gestion de Stocks	Carballal Kapela Kazadi Yuma Omari	U.NA.ZA. D.P.F. I.Z.C.N. D.P.F.
56	15 et 16	Paye	Ngemina Ngyesi Kayembe Kionga Puna	R.V.F. OGEDEP D.P.F. OGEDEP
57	18 et 19	Comptabilité Générale	Ngyesi Kayembe	OGEDEP D.P.F.
58	22 et 23	Tableur	Ngyesi Kayembe	OGEDEP D.P.F.
59	29 et 30	Traitement de Texte	Ngyesi Kayembe	OGEDEP D.P.F.

LISTE DES STAGIAIRES AYANT RECU UNE ATTESTATION SANCTIONNANT LEUR  
PARTICIPATION ACTIVE AUX STAGES.

---

M. Patrick de Brouwer	E.S.U.
Zola Ndonga	I.Z.C.N.
Ntambo Bosongo	Scibe-Zaire
Lukeba Pedalu	R.V.A.
Boulou Kionga	R.V.F.
Mukendi Kalondji	R.V.F.
Masueka Thambu	IGESU
Panzu Kiama	R.V.A.
Sivi Dia Yamba Nsuta	I.Z.C.N.
Mukoko Toma di Tadi	Scibe-Zaire
Kasomba Yoyo	R.V.A.
Makela Mansoni	I.Z.C.N.
Bashiga Baliruhya	I.Z.C.N.
Mazirone Baru	R.V.A.
Kakeksa Mashiya	O.N.L.
Mongaba Nghi Nghi	C.S.C.O.
Kasongo Wawa	I.Z.C.N.
Yuma Darabu	O.N.L.
Mbelu	R.V.F.
Wane	R.V.F.
Kadima	R.V.A.
Luniangu Mpidi Lubosa	I.J.Z.B.Z.
Mupepe Ah Yongo	Scibe-Zaire
Ngoma Bazemba	R.V.F.
Atitungu Eukula	O.N.L.
Mosongo Monzongo	E.S.U.
Kumba	R.V.F.
Boulu	R.V.F.
Kaimbo	E.S.U.
Manyamala	R.V.F.
Kibilu Ngangu	A.Z.A.P.
Djona	O.R.
Yoka Kekenga	A.Z.A.P.
Mangapa	C.S.N.
Liyeli	I.Z.A.M.
Bakuteka	D.P.F.
Mbele Ngimbi	E.S.U.
Kumba	R.V.F.
Liyeli	I.Z.A.M.
Bakuteka	D.P.F.
Diangu	R.V.F.
Mampuya	R.V.F.
Swimbu Zola	R.V.A.
Zakiyendila	R.V.A.
Makwati Kib	R.V.A.
Kalungula Muk	R.V.A.
Loka Edinga	R.V.A.
Mutiya	R.V.F.
Lumana	R.V.F.
Vangu Ki Nkondo	F.V.F.
Lutahe Sase	C.N.S.
Nsimba	R.V.F.
Mwaka Lukondo	D.P.F.

Mbutuku  
 Kamagajo  
 Bayina  
 Solomo  
 Pembele  
 Mbaki  
 Sita  
 Mabi  
 Mukendi  
 Kinkonzo Mayolu  
 Alula Magbogbo  
 Mangapa  
 Baka  
 Ngungu  
 Mayele  
 Katshuva  
 Carballal  
 Makuma  
 Kapela  
 Ruhanga  
 Lumumba  
 Mbedi  
 Banzulua  
 Botomoito  
 Abunzele  
 Katanga  
 Sebundandi  
 Koutoma  
 Luyindula  
 Kimele  
 Kifaya  
 Balulu  
 N'kengu  
 Makuwa  
 Chilond  
 Bokelo  
 Kisenge  
 Kebunia  
 Mbenza  
 Malueka  
 Soba  
 Ngongo  
 Luyindamo  
 Yuma Omari  
 Kibalo  
 Mubiala  
 Munkango  
 Jampola  
 Kazadi  
 Bumba  
 Ngemina  
 Ngyes.  
 Kionga  
 Kayembe

Coton-Zaire  
 C.S.N.  
 R.V.F.  
 R.V.F.  
 R.V.F.  
 O.R.  
 O.R.  
 O.R.  
 O.R.  
 I.NE.RA.  
 D.P.F.  
 C.S.N.  
 R.V.F.  
 R.V.F.  
 R.V.F.  
 R.V.F.  
 U.NA.ZA  
 O.ZA.CAF.  
 C.S.C.O.  
 D.P.F.  
 I.NE.RA.  
 O.ZA.CAF.  
 O.ZA.CAF.  
 O.ZA.CAF.  
 O.ZA.CAF.  
 O.ZA.CAF.  
 GE.CA.MINES  
 R.V.A.  
 R.V.A.  
 R.V.A.  
 D.P.F.  
 P.N.U.D.  
 R.V.F.  
 S.P.I.Z.  
 O.ZA.CAF.  
 O.ZA.CAF.  
 R.V.A.  
 R.V.A.  
 O.ZA.CAF.  
 R.V.A.  
 R.V.F.  
 R.V.F.  
 R.V.A.  
 R.V.F.  
 D.P.F.  
 R.V.F.  
 R.V.F.  
 R.V.F.  
 R.V.F.  
 I.Z.C.N.  
 D.P.F.  
 R.V.F.  
 OGEDEP  
 OGEDEP  
 D.P.F.

ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AYANT PARTICIPE ACTIVEMENT  
-----  
AU STAGE.  
-----

IGESU  
R.V.A.  
I.Z.C.N.  
SCIBE-ZAIRE  
R.V.F.  
O.N.L.  
C.S.C.O.  
I.J.Z.B.Z.  
I.Z.A.M.  
COTON-ZAIRE  
C.S.N.  
O.R.  
I.NE.RA.  
A.Z.A.P.  
O.P.E.Z.  
I.N.S.S.  
O.ZA.CAF.  
U.NA.ZA.  
GE.CA.MINES  
S.P.I.Z.  
PORTEFEUILLE  
OGEDEP



## ANNEXES

- 1) Contrat et avenant
- 2) Notices personnelles des  
informaticiens animateurs.

**CONTRAT No. 86/36**  
**entre**  
**L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**  
**(ONUDI)**  
**et**  
**COMPUTER SERVICE SPRL**

---

**Projet de l'ONUDI No. DP/ZAI/85/011**  
**Groupe d'activité DP/01/31.4**

**Le présent contrat comprend la page de couverture, la table des matières, douze (12) pages de texte et trois (3) annexes (A, C, et E).**

Contrat de l'ONUDI No. 86/36

Projet No. DP/ZAI/85/011

Groupe d'activité DP/01/31.4

**CONTRAT**

entre

**l'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

et

**COMPUTER SERVICE SPRL**

pour la mise à disposition d'équipements

informatiques et la formation relative à leur utilisation

pour

le Département du Portefeuille

au

Zaire

---

Le présent Contrat est conclu entre l'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ci-après dénommée "l'ONUDI"), ayant son siège Wagramerstrasse 5, A-1220 Vienne (Autriche) et COMPUTER SERVICE SPRL (ci-après dénommé le "Contractant"), ayant son siège social à Kinshasa, Zaire.

CONSIDERANT que le PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (ci-après dénommé le "PNUD"), répondant à une demande adressée par le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE (ci-après dénommé le "Gouvernement"), a accepté de prêter son concours pour l'exécution du projet portant sur "Analyse-Système des Entreprises Publiques Relevant du Portefeuille" (ci-après dénommé le "Projet") en REPUBLIQUE DU ZAIRE (ci-après dénommée la "zone du Projet");

CONSIDERANT qu'en la matière, l'ONUDI, agissant en accord avec le PNUD et le Gouvernement, a l'intention de s'assurer le concours d'un contractant pour fournir les services et exécuter les travaux décrits ci-après; et

CONSIDERANT que le Contractant déclare qu'il est disposé à fournir ces services et à exécuter ces travaux et qu'il est en mesure de le faire;

LES PARTIES AU PRESENT CONTRAT SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

1.00 BUTS DU CONTRAT

1.01 Sommaire

Le but du présent Contrat est la mise à disposition en location d'équipements informatiques, au Département du Portefeuille à Kinshasa, et la formation relative à leur utilisation précisés en Annexe E ci-jointe.

2.00 OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

2.01 Description des travaux

Compte tenu du but du présent Contrat et de la nécessité d'atteindre ce but, le Contractant devra, aux conditions ci-après, fournir tous les services et moyens techniques nécessaires à l'exécution du Contrat et, en particulier, exécuter les travaux tels qu'ils sont décrits en détail dans le Cahier des charges dont un exemplaire est joint au présent Contrat en Annexe E.

2.02 Services fournis par le Contractant

Pour s'acquitter de ses obligations aux termes du présent Contrat, le Contractant fournira un total de deux (2) jours/hommes de services de moniteur par semaine au Département du Portefeuille pendant la durée de ce Contrat. Aux fins du présent Contrat, l'expression "jour/homme" de services au Département du Portefeuille à Kinshasa s'entend d'un jour de travail à raison de huit (8) heures par jour.

a) Services de soutien au siège social du Contractant

Outre les services mentionnés ci-dessus, le Contractant fournira les services du personnel de son siège social et les moyens techniques nécessaires à assurer le soutien de son personnel travaillant au Département du Portefeuille.

2.03 Personnel fourni par le Contractant

a) Noms, fonctions et durées de l'affectation du personnel du Contractant

Le personnel dont le Contractant fournira les services et la durée de l'affectation de ce personnel au Département du Portefeuille est indiqués ci-après.

<u>Nom</u>	<u>Spécialisation</u>
------------	-----------------------

(Chef d'équipe)

YUMPIA MURIPA DEY - Analyste programmeur

MAMPUKJ MBONDO - Analyste programmeur

b) Remplacement du personnel du Contractant

Le personnel du Contractant mentionné à l'alinéa a) ci-dessus est considéré comme indispensable à l'exécution des travaux prévus au présent Contrat et, en conséquence :


- i) Avant de remplacer un membre quelconque de ce personnel, le Contractant adressera notification à l'ONUDI suffisamment à l'avance et soumettra des justifications détaillées de sa décision ainsi que le curriculum vitae du (ou des) remplaçant(s) proposé(s) pour permettre à l'ONUDI d'évaluer les incidences que ce (ou ces) remplacement(s) aurai(en)t sur le programme de travail;

- ii) Le Contractant ne remplacera aucun membre de son personnel sans le consentement écrit préalable de l'ONUDI conformément à la clause 4 des Conditions générales des contrats de l'Organisation des Nations Unies (Annexe A).

2.04 Mise au courant du Chef d'équipe du Contractant

Le Chef d'équipe du Contractant se présentera au bureaux du PNUD, Kinshasa pendant un (1) jour pour sa mise au courant et un échange de vues juste avant de démarrer les travaux.

2.05 Commencement et achèvement des travaux par le Contractant

4.  L'équipe du Contractant devra commencer ses travaux ~~entre le 12 et le 14~~ mai 1986 et les terminer dans les huit (8) semaines civils suivant le commencement des travaux.

2.06 Responsabilités du Chef d'équipe

Le Chef d'équipe du Contractant devra veiller à ce que les travaux au Département de Portefeuille et au siège social du Contractant soient exécutés conformément aux clauses du présent Contrat et il devra superviser, diriger et coordonner le travail des autres membres de l'équipe du Contractant.

2.07 Relations entre le Chef d'équipe du Contractant et le Représentant résident du PNUD dans la zone du Projet

Le Chef d'équipe du Contractant demeurera constamment en étroite liaison avec le Représentant résident du PNUD dans la zone du Projet et/ou son (ou ses) représentant(s) désigné(s) et coopérera avec lui (ou avec eux) dans l'exécution des travaux prévus au présent Contrat. Il tiendra le Représentant résident du PNUD et/ou son (ou ses) représentant(s) désigné(s) au courant de l'état d'avancement et du calendrier des travaux. Le Représentant résident du PNUD et/ou son (ou ses) représentant(s) désigné(s) auront à tout moment le droit de regard sur l'état d'avancement des travaux effectués aux termes du présent Contrat et pourront conférer avec le Chef d'équipe et le personnel du Contractant au sujet de l'exécution des travaux.

2.08 Services et moyens à fournir par le Contractant

Le Contractant fournira tous les moyens et services requis par son personnel pour l'exécution des travaux prévus au présent Contrat. Les frais de quelque nature que ce soit concernant ce personnel seront exclusivement à la charge du Contractant. Ces frais comprendront le coût des traitements et salaires, du logement, de la subsistance, des voyages, des soins médicaux et de l'assurance, sans que cette énumération soit limitative.

2.09 Contestations

Si le Contractant considère qu'une tâche quelconque dont l'exécution lui est demandée par le Représentant résident du PNUD et/ou son (ou ses) représentant(s) désigné(s) et/ou le Gouvernement ou son (ou ses) organisme(s) coopérateur(s) ne relève pas des obligations qui lui incombent au titre du présent Contrat et de ses Annexes, ou s'il considère qu'une décision quelconque du Représentant résident du PNUD et/ou de son (ou ses) représentant(s) désigné(s) et/ou du Gouvernement ou de son (ses) organisme(s) coopérateur(s) est injustifiée, il demandera immédiatement, après que l'exécution de cette tâche lui aura été demandée ou que cette décision aura été prise, au Chef du Service des achats et des marchés, Division des opérations industrielles, à l'ONUDI, à Vienne (ci-après dénommé le "Chef du SAM") de lui communiquer ses instructions ou sa décision par écrit. Le Contractant se conformera à ces instructions ou à cette décision écrites du Chef du SAM soit en accomplissant les travaux supplémentaires demandés, soit en se conformant à la décision ainsi donnée sans autre délai.

2.10 Rapports

Le Contractant soumettra à l'ONUDI les rapports mentionnés ci-après. Ces rapports seront expédiés conformément aux dispositions de l'Annexe C intitulée "Instructions destinées aux contractants pour l'expédition de leurs rapports" qui est jointe au présent Contrat.

Projet de rapport final

Un projet de rapport final, rédigé en français et établi en huit (8) exemplaires, portant sur les travaux exécutés conformément aux dispositions du paragraphe 2.01 ci-dessus, sera adressé à l'ONUDI, à Vienne, par l'entremise du Représentant résident du PNUD à Kinshasa, en temps voulu pour qu'il y parvienne au Représentant résident dans un délai de trois (3) semaines civils à compter de la date d'achèvement des travaux par le Contractant dans la zone du Projet. Au cas où l'ONUDI transmet ses recommandations sur ce rapport, le Contractant en tiendra dûment compte et soumettra ce rapport en forme révisée et finale, en huit (8) exemplaires, toujours selon les mêmes modalités de livraison, et dans un délai de trois (3) semaines après sa réception des recommandations de l'ONUDI.

2.11 Normes de travail

Le Contractant fera preuve de toute la compétence, de tout le soin, de toute la diligence voulus dans l'exécution des tâches visées au présent Contrat et s'acquittera de ses obligations selon les normes techniques les plus élevées en vigueur.

3.00 OBLIGATIONS DE L'ONUDI

3.01 Responsabilités du Représentant résident du PNUD

Le Représentant résident du PNUD dans la zone du Projet, en sa qualité de représentant de l'ONUDI, devra :

- a) Assurer la liaison entre le personnel du Contractant et les fonctionnaires du Gouvernement pour toutes les questions relatives au présent Contrat;
- b) Soumettre à l'ONUDI à Vienne, à l'attention du Chef du SAM, toutes les questions d'ordre administratif relatives à l'exécution du présent Contrat qui lui auront été signalées et qui ne pourront pas être résolues dans la zone du Projet.



4.00 MONTANT DU CONTRAT ET MODALITES DE PAIEMENT

4.01 Montant du Contrat

L'ONUDI versera au Contractant, pour la pleine et entière exécution des obligations qui lui incombent aux termes du présent Contrat, y compris la mise au courant du Chef d'équipe du Contractant, la somme de dix mille dollars des Etats-Unis (10.000 \$EU). Le paiement de cette somme se fera dans la monnaie et par des versements échelonnés conformément aux dispositions des paragraphes 4.03 et 4.04 ci-après respectivement. Cette somme comprendra toutes les dépenses suivantes encourues par le Contractant sans que cette énumération soit limitative : louage et installation d'équipements informatiques, traitements et salaires, indemnités, charges sociales, frais généraux et frais d'assistance technique et de supervision. Le montant total du Contrat comprendra également les frais de voyage du personnel du Contractant à l'intérieur de la zone du Projet.

4.02 Plafond du montant du Contrat

Le Contractant n'entreprendra aucun travail, ne fournira aucun document et n'assurera aucune prestation de service qui pourrait porter la somme due par l'ONUDI à un chiffre supérieur audit montant de dix mille dollars des Etats-Unis (10.000 \$EU) sans l'autorisation écrite préalable de l'ONUDI et modification en bonne et due forme du présent Contrat.

4.03 Monnaies de paiement et taux de change

Le montant total du Contrat de dix mille dollars des Etats-Unis (10.000 \$EU) sera versé en Zaires, au taux officiel des Nations Unies au jour des chaque paiement.

4.04 Echelonnement des paiements

Les versements échelonnés à valoir sur le montant du Contrat tel qu'il figure au paragraphe 4.01 ci-dessus seront effectués sur présentation par le Contractant de ses factures selon le calendrier suivant:

	<u>\$ des EU</u>
a) Dès le commencement des travaux par le Contractant, la somme de..... payable en Zaires	3.000
b) Dès la signature du présent Contrat par les deux Parties, la somme de ..... payable en Zaires	2.000
b) Dès l'acceptation par l'ONUDI de tous les travaux du Contractant visé au paragraphe 2.01 ci-dessus, et après l'acceptation par l'ONUDI des rapports du Contractant visés aux paragraphes 2.10 ci-dessus, la somme de .....	5.000
<hr/>	
Total général .....	<u>10.000</u>

Un paiement effectué par l'ONUDI au terme du présent Contrat ne pourra être interprété comme une acceptation sans réserve par l'ONUDI des travaux exécutés par le Contractant à la date de ce paiement.

4.05 Suspension de paiement

L'ONUDI se réserve le droit de suspendre tout paiement au Contractant ou, sur la base d'éléments dont elle aura pu prendre connaissance

après coup, d'annuler en tout ou en partie toute autorisation de paiement donnée au préalable dans la mesure jugée nécessaire à la protection des intérêts de l'ONUDI, du PNUD et/ou du Gouvernement dans les cas suivants :

- a) Le Contractant n'exécute pas les travaux prévus au Contrat ou ne les exécute pas à un rythme satisfaisant, réserve faite des défaillances dues à des cas de force majeure;

- b) Le Contractant s'abstient, malgré les observations de l'ONUDI, de remédier aux défauts ou aux vices d'exécution des travaux;
- c) Le Contractant ne communique pas à l'ONUDI, dans les délais voulus, les rapports visés ci-dessus;
- d) Le Contractant n'effectue pas les paiements requis pour le matériel ou la main-d'oeuvre;
- e) L'ONUDI réclame effectivement des dommages-intérêts ou il existe une présomption raisonnable que l'ONUDI réclamera des dommages-intérêts.

La suspension par l'ONUDI de tout paiement n'affectera pas l'obligation du Contractant de continuer ses travaux comme prévu au présent Contrat.

Un paiement suspendu par l'ONUDI en application des clauses du présent paragraphe ne portera pas d'intérêts.

4.06 Présentation des factures

Chaque paiement sera effectué sur présentation par le Contractant d'une facture, par l'intermédiaire du Représentant résident du PNUD.

4.07 Lieu des paiements

Tous les paiements prévus au présent Contrat seront effectués par l'ONUDI par chèque ou virement bancaire au(x) compte(s) désigné(s) par le Contractant sur ses factures, par l'intermédiaire du Représentant résident du PNUD.

5.00 DISPOSITIONS GENERALES

5.01 Entrée en vigueur du Contrat

Le présent Contrat prendra effet à compter de la date de sa signature par les deux Parties.

5.02 Amendement du Contrat

Aucune modification apportée aux dispositions du présent Contrat ou aucune dérogation à l'une quelconque de ses dispositions, ni aucune relation contractuelle supplémentaire avec le Contractant n'auront de valeur que si elles sont approuvées sous forme d'amendement écrit au présent Contrat signé par le Contractant et le Chef du SAM ou son représentant.

5.03 Conditions générales du Contrat

Les Parties au présent Contrat conviennent de se considérer comme liées par les Conditions générales des contrats de l'Organisation des Nations Unies dont un exemplaire est joint au présent Contrat en Annexe A.

5.04 Notification

Toute notification donnée par l'une ou l'autre des Parties aux termes du présent Contrat sera faite par écrit.

5.05 Envoi de rapports, factures et notifications

Tous les rapports, toutes les factures et toutes les notifications visées au présent Contrat devront être envoyés à l'adresse qui figure sous la signature de chacune des Parties.

5.06 Garanties contre les commissions ou versements occultes

Le Contractant certifie :

- a) qu'il n'a employé aucune personne ou agence de vente, ni n'en a retenu les services à l'effet de solliciter ou d'obtenir le présent Contrat par le biais d'un accord ou d'une entente prévoyant l'octroi d'une commission, d'un pourcentage, d'un courtage, d'une prime ou d'un honoraire quelconque, sinon des employés ou des agences commerciales ou de vente de bonne foi et officiellement établies qu'il appointe pour étendre son activité commerciale;

- b) qu'aucun fonctionnaire ou agent ou retraité de l'ONUDI, de l'Organisation des Nations Unies, du PNUD ou des organisations participantes et agents d'exécution du PNUD ou du Gouvernement et/ou de l'organisme (ou des organismes) coopérateur(s), qui n'est pas un employé de bonne foi du Contractant, n'a été ni ne sera admis par le Contractant au bénéfice d'un avantage direct ou indirect résultant du présent Contrat ou de son attribution.

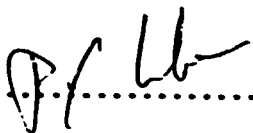
En cas d'inexécution ou de violation de ces garanties, l'ONUDI aura le droit de déduire du montant du Contrat ou de recouvrer par tout autre moyen auprès du Contractant le montant intégral de toute commission, de tout pourcentage, de tout courtage, de toute prime ou de tous honoraires ainsi versés.

5.07 Défaillance du Contractant

Si le Contractant manque à s'acquitter des obligations et responsabilités qui lui incombent aux termes du présent Contrat et si, dans les trente (30) jours de la réception par lui de la notification écrite par l'ONUDI de la nature de la(des) défaillance(s), le Contractant n'a pas porté remède à cette(ces) défaillance(s), l'ONUDI peut, de son propre chef et sans préjudice de son droit d'invoquer les dispositions de suspension ou d'annulation de paiement spécifiées ci-dessus, considérer cette attitude comme constituant une défaillance du Contractant au sens du présent Contrat. L'ONUDI peut alors, de son propre chef, moyennant un préavis donné par écrit au Contractant, résilier la totalité du Contrat ou la (ou les) partie(s) du Contrat sur laquelle(lesquelles) porte la défaillance du Contractant. Dans ce cas, l'ONUDI aura le droit de faire exécuter aux frais du Contractant la(les) partie(s) du Contrat pour laquelle(lesquelles) le Contractant est défaillant, et le Contractant prendra entièrement à sa charge les dépenses raisonnables afférentes à l'achèvement des travaux, y compris les dépenses encourues par l'ONUDI en sus du montant initial convenu pour le Contrat et stipulé ci-dessus.

EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Contrat ont signé le présent Contrat.

COMPUTER SERVICE SPRL



Paul Y. LEFEVRE

Kinshasa  
Zaire

Date ..... 25-06-86 .....

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Signature .....  .....

Le Représentant Résident du PNUD

P. O. Box. 7248

Kinshasa

Zaire

pour D. Gardellin

Chef du Service des Achats

et des Marchés (SAM)

Division de l'Administration

B.P. 300

A-1400 Vienne

(Autriche)

Date ..... 16 juin 1986 .....

Contrat de l'ONUDI No. 86/36

Avenant No. 1

Projet No. DP/ZAI/85/011

Activity Code: DP/01/31.4

AVENANT No. 1

au

CONTRAT No. 86/36

entre

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

et

COMPUTER SERVICE SPRL

pour la mise à disposition d'équipements

informatiques et la formation relative à leur utilisation

pour

le Département du Portefeuille

au

Zaire

Le présent Avenant No. 1 au Contrat No. 86/36 (ci-après dénommé le "Contrat") entre l'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ci-après dénommé l'"ONUDI") et COMPUTER SERVICE SPRL (ci-après dénommé le "Contractant") est établi afin de prolonger les services du Contractant dans le cadre du Contrat et aussi d'augmenter la rémunération du Contractant, selon les conditions précisées ci-après et dans le telex 58254 de l'ONUDI du 30 juillet 1986 en Annexe ci-jointe.

g

1. Complément de Services du Contractant

Les prestations de services qui seront exécutés par le Contractant selon cet Avenant sont toutes les prestations déjà précisées dans le Contrat.

2. Durée d'Exécution

Le Contractant commencera les prestations de services faisant l'objet de cet Avenant le 15 juillet 1986 et il les effectuera pendant cinq virgule cinq (5,5) mois complets - jours fériés exclus. Ces prestations de services du Contractant, pendant cette période, seront assujetties à l'acceptation du Représentant résident du PNUD à Kinshasa ou de son représentant désigné.

3. Complément de Rémunération du Contractant

Pour la pleine et entière exécution des obligations qui lui incombent aux termes du présent Avenant, l'ONUDI versera au Contractant le montant complémentaire de trente mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (30.250 \$EU), payables en quatre paiements égaux de sept mille cinq cent soixante deux virgule cinquante dollars des Etats-Unis (7.562,50 \$E-U) chacun et selon les modalités et le calendrier précisés aux paragraphes aaa et bbb en Annexe ci-jointe, nonobstant les montants de paiements partiels y indiqués.

4. Entrée en vigueur de cet Avenant

Le présent Avenant prendra effet à compter du 27 août 1986 qui correspond à la date du telex de l'ONUDI acceptant l'échéancier de paiement demandé par le Contractant dans sa lettre du 13 août 1986 qui a par ailleurs accepté l'adjudication de cet Avenant envoyé par telex 58254 de l'ONUDI le 30 juillet 1986.

Toutes les autres stipulations et conditions du Contrat restent en vigueur et sans changement, et s'appliqueront à cet Avenant.



EN FOI DE QUOI, les Parties au Contrat ont signé le présent Avenant No. 1  
au Contrat.

COMPUTER SERVICE SPRL

.....  
*PC hb*

Av. Tombalbaye (coin Kasa-Vubu)  
Kinshasa/Gombe  
Zaire

Date ..07.10.86.....

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Signature *[Signature]*.....

Le Représentant Résident du PNUD  
P. O. Box 7248  
Kinshasa  
Zaire

Pour D. Gardellin  
Chef du Service des Achats et  
des Marchés (SAM)  
Département d'administration  
B. P. 300  
A-1400 Vienne  
Autriche

Date ..10.10.86.....

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

NOTICE PERSONNELLE (AGENTS ENGAGES AU TITRE DE PROJETS)

(TARS 2)

RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'ETRE COMMUNIQUEES AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES

DATE: KINSHASA le 28/05/86 SIGNATURE: [Signature]

1. NOM: YUMPIA MURIPA DEY 2. NATIONALITE: ZAÏROÏSE  
 3. ADRESSE ACTUELLE: MBOLE n°20, YOLO 4. DATE DE NAISSANCE: 25-01-1952  
Z/KALAMU 5. SITUATION DE FAMILLE: MARIE

6. CONNAISSANCE DES LANGUES: Langue maternelle: \_\_\_\_\_

AUTRES LANGUES	LIT		ECRIT		PARLE		COMPREND	
	Sans difficulté	Difficilement	Sans difficulté	Difficilement	Couramment	Difficilement	Sans difficulté	Difficilement
<u>FRANCAIS</u>	X		X		X		X	
<u>ANGLAIS</u>	X		X			X	X	

7. ETUDES (Voir Instruction 5)

ANNEES D'ETUDES		NOM et ADRESSE de L'ETABLISSEMENT	TITRES UNIVERSITAIRES CERTIFICATS ou DIPLOMES OBTENUS	SUJET D'ETUDE PRINCIPAL
de	à			
<u>1974</u>	<u>1976</u>	<u>Ecole Nationale des Finances</u>	<u>DIPLOME</u>	<u>PROGRAMMATION (INFORMATIQUE)</u>
<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>Ecole Nationale des Finances</u>	<u>DIPLOME</u>	<u>ANALYSE (ORGANIQUE CONCEPTUELLE)</u>

8. INDIQUEZ LES OUVRAGES OU ECRITS QUE VOUS AVEZ PUBLIES: (Voir Instruction 6)

9. INDIQUEZ LES APTITUDES OU COMPETENCES SPECIALES INTERESSANT VOTRE DEMANDE D'EMPLOI QU'ATTESTENT LES PERMIS OU BREVETS DONT VOUS ETES TITULAIRE OU VOTRE QUALITE DE MEMBRE DE SOCIETES OU INSTITUTIONS PROFESSIONNELLES, CIVIQUES, PUBLIQUES INTERNATIONALES; LE CAS ECHEANT, PRECISEZ LA CATEGORIE DE MEMBRES DANS LAQUELLE VOUS ETES RANGE :

(Date la plus récente à laquelle vous occupez cet emploi)

A.

DU : 1985

AU :

EMPLOYEUR (Nom et adresse) ET GENRE D'ACTIVITE :

COMPUTER SERVICE (INFORMATIQUE & BUREAUTIQUE)  
Kinshasa

DESIGNATION DE L'EMPLOI OCCUPE ET NATURE DES ATTRIBUTIONS :

Chef de service

- Chargé de la conception
- Direction de SOFTS.

NOMBRE ET CATEGORIE DE PERSONNES PLACEES SOUS VOS ORDRES :

(6)

B.

DU : 1984

AU :

1985

EMPLOYEUR (Nom et adresse) ET GENRE D'ACTIVITE :

F.G.D.S (Fiduciaire)  
Kinshasa

DESIGNATION DE L'EMPLOI OCCUPE ET NATURE DES ATTRIBUTIONS :

Chef de service.

- Chargé de l'informatisation  
(COMPTABILITE & PAIE)

NOMBRE ET CATEGORIE DE PERSONNES PLACEES SOUS VOS ORDRES :

(3)

C.

DU : 1981

AU :

1982

EMPLOYEUR (Nom et adresse) ET GENRE D'ACTIVITE :

SAFRICAS ZAIRE (Construction)  
Kinshasa

DESIGNATION DE L'EMPLOI OCCUPE ET NATURE DES ATTRIBUTIONS :

Chef de service.

- Automatisation de la gestion Stock & facturation.

NOMBRE ET CATEGORIE DE PERSONNES PLACEES SOUS VOS ORDRES :

(3)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
NOTICE PERSONNELLE (AGENTS ENGAGES AU TITRE DE PROJETS)

(TARS 2)

RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'ETRE COMMUNIQUEES AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES

DATE: Kimshesa le 28-05-86 SIGNATURE: 

1. NOM: MAMPUKU MBONBO 2. NATIONALITE: ZAÏROISE  
3. ADRESSE ACTUELLE: R. BANUNU 12C 4. DATE DE NAISSANCE: 23-01-1959  
ZI/MATETE. 5. SITUATION DE FAMILLE: CELIBATAIRE

6. CONNAISSANCE DES LANGUES: Langue maternelle: \_\_\_\_\_

AUTRES LANGUES	L.T		ECRIT		PARLE		COMPREND	
	Sans difficulté	Difficilement	Sans difficulté	Difficilement	Couramment	Difficilement	Sans difficulté	Difficilement
<u>FRANCAIS</u>	X		X		X		X	
<u>ANGLAIS</u>	X		X			X	X	

7. ETUDES (Voir Instruction 5)

ANNEES D'ETUDES		NOM et ADRESSE de L'ETABLISSEMENT	TITRES UNIVERSITAIRES, CERTIFICATS ou DIPLOMES OBTENUS	SUJET D'ETUDE PRINCIPAL
de	à			
<u>1977</u>	<u>1979</u>	<u>Ecole NATIONALE des Finances</u>	<u>DIPLOME</u>	<u>PROGRAMMATION (INFORMATIQUE)</u>
<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>Ecole NATIONALE des Finances</u>	<u>DIPLOME</u>	<u>ANALYSE (ORGANISATION INFORMATIQUE)</u>

8. INDIQUEZ LES OUVRAGES OU ECRITS QUE VOUS AVEZ PUBLIES: (Voir Instruction 6)

9. INDIQUEZ LES APTITUDES OU COMPETENCES SPECIALES INTERESSANT VOTRE DEMANDE D'EMPLOI QU'ATTESTENT LES PERMIS OU BREVETS DONT VOUS ETES TITULAIRE OU VOTRE QUALITE DE MEMBRE DE SOCIETES OU INSTITUTIONS PROFESSIONNELLES, CIVIQUES, PUBLIQUES OU INTERNATIONALES; LE CAS ECHEANT, PRECISEZ LA CATEGORIE DE MEMBRES DANS LAQUELLE VOUS ETES RANGE:

A.	<p>DU: 1985 AU: (Date la plus récente à laquelle vous occupez cet emploi)</p> <p>EMPLOYEUR (Nom et adresse) ET GENRE D'ACTIVITE :            COMPUTER SERVICE (INFORMATIQUE &amp; BUREAUTIQUE)            KINSHASA</p> <p>DESIGNATION DE L'EMPLOI OCCUPE ET NATURE DES ATTRIBUTIONS:            CHEF de PROGRAMMATION et ANALYSE.            - Analyse et développement des applications            - Maintenance Applications</p> <p>NOMBRE ET CATEGORIE DE PERSONNES PLACEES SOUS VOS ORDRES (3)</p>
B.	<p>DU: 1974 AU: 1985</p> <p>EMPLOYEUR (Nom et adresse) ET GENRE D'ACTIVITE :            F. G. D S (FIDUCIAIRE)            Kinshasa</p> <p>DESIGNATION DE L'EMPLOI OCCUPE ET NATURE DES ATTRIBUTIONS :            CHEF d'exploitation            - Traitement informatique des travaux à façon</p> <p>NOMBRE ET CATEGORIE DE PERSONNES PLACEES SOUS VOS ORDRES : (2)</p>
C.	<p>DU: 1979 AU: 1984</p> <p>EMPLOYEUR (Nom et adresse) ET GENRE D'ACTIVITE :            Département des FINANCE (INFORMATIQUE.)            Kinshasa</p> <p>DESIGNATION DE L'EMPLOI OCCUPE ET NATURE DES ATTRIBUTIONS :            Programmeur en chef.            - développement des applications</p> <p>NOMBRE ET CATEGORIE DE PERSONNES PLACEES SOUS VOS ORDRES : (5)</p>